

COMMUNE

DE

VALLANGOUJARD

Conseil municipal, en bref...

SÉANCE DU 4 MARS 2015

Taux d'imposition 2015

La situation financière de la Commune est fortement impactée par :

- la diminution de la Dotation globale de fonctionnement versée annuellement par l'État : 3 000 €
- l'institution du Fonds de péréquation intercommunal : 25 000 €
- la charge des nouveaux rythmes scolaires imposés : 10 000 €
- la diminution des subventions de l'État et des collectivités.

Dans les années à venir ces mécanismes risquent de s'amplifier.

Sachant que le train de vie de la Commune, déjà strictement encadré, ne comporte pratiquement aucune marge de manœuvre, la Commune doit choisir entre deux possibilités :

- soit diminuer les investissements,
- soit augmenter les impôts locaux.

Or, les besoins sont très importants : extension du réseau d'assainissement, enfouissement des réseaux aériens et modernisation de l'éclairage public, prévention des coulées de boue, amélioration de la sécurité routière, isolation des bâtiments en vue d'économiser l'énergie...

Maintenir une capacité suffisante (autofinancement de 100 000 €/an) pour les investissements suppose de compenser les sommes énoncées plus haut par une recette équivalente ; ce qui ne peut se faire qu'en majorant les taux des trois taxes de la fiscalité locale : taxe d'habitation (TH), foncier bâti (FB) et foncier non bâti (FNB).

En conséquence, le Conseil décide de fixer ainsi les taux des trois taxes :

FB : 10,00 % (au lieu de 8,18 %)

FNB : 35,22 % (au lieu de 32,34 %)

Les taxes de Vallangoujard restent toutefois très inférieures aux taux moyens des communes du département : TH 22,97 / FB 20,40 / FNB 64,87.

Budget communal 2015

Le Conseil approuve le budget de fonctionnement qui ne comporte aucune dépense nouvelle (en dehors de celles imposées).

Subventions

- Centre communal d'action sociale 2 000 €
 - Caisse des écoles 2 000 €
 - Coopérative scolaire 500 €
 - Bibliothèque municipale 280 €
 - Anciens combattants 155 €
 - Amis des abeilles du Val d'Oise : 300 €
- considérant les menaces qui pèsent actuellement sur la survie des abeilles et l'intérêt pour la collectivité de maintenir toutes les espèces d'insectes pollinisateurs.

Subvention au Foyer rural

Le fonctionnement du Foyer rural, tel qu'il a pu être analysé par la commission Vie locale qui a travaillé avec les responsables du Foyer, est à l'origine d'une discussion animée. S'il apparaît naturel que la Commune accompagne la dynamique actuellement portée par l'équipe de bénévoles gérant le Foyer, il est jugé indispensable d'obtenir plus d'informations et sans doute aussi plus de rigueur dans la gestion des activités, les rentrées financières (cotisations, tarifs des activités), les prévisions de dépenses et de recettes...

En conséquence, le Conseil décide de n'attribuer dans l'immédiat que 900 €, soit la moitié de la subvention sollicitée par le Foyer ; l'autre moitié étant à rediscuter en septembre.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr

Lundi	17 H 00 à 19 H 00
Mercredi	10 H 00 à 12 H 00
Vendredi	10 H 00 à 12 H 00
Samedi	10 H 00 à 12 H 00

www.vallangoujard.fr
www.valleedusausseron.fr
www.pnr-vexin-francais.fr

Horaires / travaux bruyants

Samedi de 9h à 13h et de 16h à 19h
 Dimanche et fériés de 16h à 19h

Agenda

- ✓ **Samedi 21 mars, 10h-12h**
carnaval / rdv déguisé à l'école
- ✓ **Dimanche 22 mars, 8h-20h**
élections départementales
- ✓ **Dimanche 29 mars, 8h-20h**
élections départementales
- ✓ **6 mai matin : encombrants**
- ✓ **Samedi 27 juin, 10h-20h**
fête de l'école
- ✓ **Vendredi 25 septembre, 20h**
concert salle Jean Dréville
- ✓ **7 octobre matin : encombrants**

Procurations

Toute personne indisponible le jour du vote, peut établir une procuration à un électeur de la Commune (un électeur ne pouvant recevoir qu'une seule procuration). Pour cela :

- ♦ remplir en ligne et imprimer le « formulaire cerfa n°14952*01 »
- ♦ se présenter à n'importe quelle gendarmerie ou commissariat.

CONSEIL MUNICIPAL / SUITE

Isolation thermique de la mairie

Suite à l'étude thermique réalisée avec l'aide du PNR, le Conseil, sollicitant pour cela une nouvelle aide financière de 70% du PNR, décide de :

- changer les fenêtres de la salle de réunion,
- mieux réguler le chauffage,
- isoler le plancher du grenier.

Isolation thermique de l'école

Suite à la même étude, le Conseil, sollicitant pour cela une nouvelle aide financière de 45% du Département au titre du « Fonds scolaire » et de 35% de l'État au titre de la DETR, décide d'installer :

- une porte isolante pour l'accès au grenier
- une couverture isolante de l'ensemble du plancher du grenier.

Coulées de boue

Le Conseil, après négociation entre la municipalité, le propriétaire du terrain et l'agriculteur exploitant, décide d'acquérir pour 10 000 € les parcelles W18 et 20 à la Cavée en vue d'y réaliser des aménagements destinés à filtrer les boues descendant des champs en cas d'orage.

Inondations rue du Sausseron

En cas d'orage, l'eau de la rue de Pontoise descend la rue de Labbeville, puis passe rue du Sausseron, entraînant parfois une inondation au bout de la rue du Sausseron (où la buse n'évacue pas l'eau assez rapidement). La solution retenue consiste à guider une partie de l'eau dans la buse partant de la rue de Labbeville vers le marais. Pour cela, un caniveau va être réalisé par le Département.

Chemin de Ramponne

Le Département met en œuvre son projet de Boucle du Vexin. La première partie Auvers-Vallangoujard devrait être ouverte en juin 2015. À la demande de la Mairie, le Département devrait réaliser entre Vallangoujard et Labbeville un cheminement « dur » permettant le passage des poussettes, vélos d'enfants et fauteuils roulants.

Dans le cadre du PLU, un parking pourrait être prévu place de la Libération, près de l'ancienne gare.

Ce qui permettrait à des personnes à mobilité réduite de stationner là puis de traverser la D927 pour se promener chemin de Ramponne. Le Département restaurera l'îlot et les passages piétons sur le rond-point entre la gare et Ramponne.

Programme « zéro-phyto »

Sous l'impulsion du PNR, la Commune supprime par étapes l'emploi de tous produits chimiques dans l'entretien du village. Les Vallangoujardois sont invités à en faire autant dans leur jardin.

Sécurité routière

Rue de Labbeville à l'entrée du village : des tests de rétrécissement de voie ont été pratiqués ; le résultat semble probant. Chacun considère toutefois qu'il faut plusieurs dispositifs successifs pour avoir un réel effet sur la vitesse. Le Département gestionnaire de la voie est en train d'établir un projet prenant en compte l'avis des riverains qui se sont exprimés. La solution envisagée comporte un plateau ralentisseur à l'entrée du village, puis une série de chicanes. Le Département prépare aussi un projet de stationnement devant les n° 17 et 19. Tous ces projets seront présentés aux riverains avant toute décision. Les travaux pourraient être réalisés dès 2015.

Rue de Marines : le Département, à la demande pressante de la Mairie, a rouvert le dossier de la sécurisation de la rue de Marines. Un plan d'ensemble sera prochainement présenté portant notamment sur les abords de la mairie et les points les plus dangereux du fait de l'absence de trottoir. Les travaux pourraient être réalisés en 2016. Une coordination avec l'assainissement sera assurée.

Entrée du village en venant de Pontoise : le radar pédagogique placé par la Commune dans la descente de la rue de Pontoise, qui avait été accroché par un camion, est en cours de réparation.

Carnaval

La municipalité organise le 21 mars à 10h un carnaval, avec une animation musicale, pour tous les enfants du village (scolarisés ou non à l'école communale).

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNESFibre optique

Le syndicat départemental a été constitué. La Communauté de communes y adhère et financera la part communale du programme.

Vidéoprotection routière

La Communauté de communes a pris la décision d'engager et de financer entièrement en 2015 le déploiement de la vidéoprotection routière aux entrées des villages, dont les images seront à la disposition exclusive de la gendarmerie.

Centre de loisirs de Nesles

La construction du centre de loisirs de Nesles sera achevée en mai.

Crèche communautaire à Ennery

La construction à Ennery de la crèche pour les enfants de la Communauté vient de commencer. Ouverture prévue en septembre 2016.

Réforme territoriale

Dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale, le Préfet de Région vient, après une longue phase de concertation, d'arrêter, le 4 mars 2015, le schéma de coopération intercommunale.

Cet arrêté prescrit « l'extension du périmètre de la communauté de communes de la Vallée du Sausseron aux communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois » à compter du 1^{er} janvier 2016.

DÉJECTIONS CANINES

Chacun s'indigne de l'incivilité de certains propriétaires de chiens qui souillent régulièrement les trottoirs, notamment aux abords de l'école. La Municipalité fera usage de ses pouvoirs de police pour garantir l'hygiène des trottoirs empruntés par les enfants se rendant à l'école et engagera, le cas échéant, les procédures appropriées.

L'arrêté municipal du 7 mars 2015, pris conformément à la loi et au règlement sanitaire départemental, n'autorise les déjections canines que dans les caniveaux et prévoit des sanctions de 3^{ème} classe en cas d'infraction.